

LISTE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 06 MAI 2026

PRESENTS

ALLARD-CHALANCON Josyane – ARGAUD Bernard – ARIEL Manuela – BARBADO Florence - BARRES René – BATAIL Joël – BAY Philippe – BERTRAND Stéphane – BITH Jacqueline – BOURDELY Dominique – BRAULT Gilles – BROUSSE Gérard – BROUSSE Karine – CAROUGE Aline – CHAREYRON André – CHARRE Christophe - CHAZALON Gérard – CHEVALIER François – CIMAZ Michel – CLAUZIER Alain – COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - DECULTY Jean-Paul - FAURE Jean-Paul – FAYARD Daniel – GAILHOT Emmanuel – JACQUETTE Laurence - JALLAT David – LOUBERSAC Eliane - LOUIS Michel - MANDON Murielle – MORIN Jean-Luc – PARMENTIER Thierry – PATE Edith – PLANTIER Jean-Luc – SALLIER Alain – SALZMANN François – SENO Yves – TEYSSIER Baptiste – VALETTE Denis

ABSENTS REPRESENTES

FERROUSSIER Christian représenté par CROS Pierre
PEROUZE-VETTER représentée par CHEVALIER François
RIOUFOL Magaly représentée par BROUSSE Gérard

ABSENTS non REPRESENTES

BOYARD Nicolas - JUSTAMON Philippe – SAUSSE Céline - SEIGNOBOS Éric – VIALLE Sabine

DELIBERATION N°12-2026 - ELECTION DU PRESIDENT

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET du Président. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection du Président

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidat	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Pierre CROS	42	1	0	43
			Total	43

Monsieur Pierre CROS est déclaré élu Président du SICTOMSED.

DELIBERATION N°13-2026 - DETERMINATION du NOMBRE de VICE-PRESIDENTS et de MEMBRES du BUREAU SYNDICAL

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, décide de déterminer la composition du Bureau Syndical comme suit :

- 2 Vice-Présidents
- 6 Membres

DELIBERATION N°14-2026 - ELECTION des VICE-PRESIDENTS et des MEMBRES du BUREAU SYNDICAL

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET pour le 1^{er} Vice-Président. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection du 1^{ère} Vice-Président

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidate	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Gérard BROSSE	39	3	1	43
En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin			Total	43

Monsieur Gérard BROSSE est déclaré élu 1^{ère} Vice-Président du SICTOMSED.

-oooOooo-

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET pour la 2^{ème} Vice-Présidente. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection de la 2^{ème} Vice-Présidente

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidat	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Karine BROSSE	43			43
En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin			Total	43

Madame Karine BROSSE est déclarée élue 2^{ème} Vice-Présidente du SICTOMSED.

-oooOooo-

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET pour le 1^{er} membre du Bureau Syndical. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidat	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Jean-Luc PLANTIER	42	1		43
En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin			Total	43

Monsieur Jean-Luc PLANTIER est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.

-oooOooo-

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET pour le 2^{ème} membre du Bureau Syndical. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidat	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Christian ALIBERT	42	1		43
En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin			Total	43

Monsieur Christian ALIBERT est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.

-oooOooo-

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET pour le 3^{ème} membre du Bureau Syndical. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidat	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Michel LOUIS	42	1		43
En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin			Total	43

Monsieur Michel LOUIS est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.

-oooOooo-

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET pour le 4^{ème} membre du Bureau Syndical. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidat	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Pascale BARBADO	42	1		43
En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin			Total	43

Madame Pascale BARBADO est déclarée élue membre du Bureau syndical du SICTOMSED.

-oooOooo-

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET 5^{ème} membre du Bureau Syndical. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidat	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Jean-Paul DECULTY	43			43
En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin			Total	43

Monsieur Jean-Paul DECULTY est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.

-oooOooo-

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET 6^{ème} membre du Bureau Syndical. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

Présents : 40 – Pouvoirs 3	Total : 43 exprimés			
Candidat	Voix	Blancs	Nuls	TOTAL
Baptiste TEYSSIER	43			43
En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin			Total	43

Monsieur Baptiste TEYSSIER est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.

DELIBERATION N°15-2026 - DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

a- Au Président

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut déléguer certaines compétences au Président à l'exception des sept domaines mentionnés ci-dessus. Le Comité Syndical sera appelé à délibérer sur la proposition des délégations suivantes :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (les limites seront fixées chaque année par le Comité Syndical),
- Procéder, dans le cadre de la gestion de la trésorerie, à l'ouverture des lignes de trésorerie, sur une durée de 12 mois, reconductible par avenant, pour un montant maximum de 350 000.00 €,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur au montant des procédures formalisées et de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Régler les conséquences dommageables de tous les accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat, dans une limite de 50 000.00 €,
- Décider l'acquisition et l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 15 000.00 €,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Défendre le SICTOMSED dans toutes les actions en justice intentées contre le syndicat,
- Approuver et autoriser la passation de tous contrats ou actes avec tous organismes publics ou privés pour des projets dont la réalisation et le financement ont été décidés ou approuvés à l'exception des conventions de délégation de service public qui restent de la compétence exclusive du Comité Syndical,
- Solliciter les demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région AURA, le Département de l'Ardèche et tout autres organismes publics ou privés,
- Conclusion et passation de conventions ou de contrats concernant les reprises de matériau des collectes, assurant leur revente.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déléguer à Monsieur le Président les attributions telles que définies ci-dessus.

b- Au Bureau Syndical

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut déléguer certaines compétences au Bureau Syndical à l'exception des sept domaines mentionnés ci-dessus (Article L.5211-10) et à l'exception de compétences déléguées au Président. Le Comité Syndical sera appelé à délibérer sur la proposition des délégations suivantes :

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables d'avances et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement du SICTOMSED,
- Intenter au nom du SICTOMSED des actions en justice,
- Prendre toute décision concernant les admissions en non-valeur proposées par le comptable public,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules appartenant au SICTOMSED, d'un montant supérieur à 50 000.00 € par accident,
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur supérieure ou égale à 15 000.00 € HT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déléguer au Bureau Syndical les attributions telles que définies ci-dessus.

DELIBERATION N°16-2026 - INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder une indemnité mensuelle au Président et aux Vice-Présidents, suivant les taux ci-après définis :

FONCTION	TAUX	Indice de référence
PRESIDENT	25.59 %	1027
VICE PRESIDENTS	10.24 %	1027

- DIT que cette indemnité sera attribuée à compter du 06 mai 2026 et pour la durée du présent mandat,
- DIT que tout texte réglementaire portant modification de ladite indemnité s'appliquera aux indemnités du Président et des Vice-Présidents,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette décision.

DELIBERATION N°17-2026 - DESIGNATION DES DELEGUES DU SYTRAD

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner les délégués suivants au SYTRAD :

Délégués TITULAIRES	Délégués SUPPLEANTS
Karine BROSSE Pierre CROS	Jean-Luc PLANTIER Pascale BARBADO